

Centenaire du Grand Prix de Picardie



5 ET 6 SEPTEMBRE 2026
CIRCUIT DE PÉRONNE
ESTRÉES-MONS - BRIE - MESNIL-BRUNTEL

Participants

Contact inscription AHACP :

Chargé des inscriptions :

Vice-président : Yoan DA SILVA

06.79.01.36.41

grandprixpicardie@gmail.com

automobileclubpicardie.com

Facebook : AHACP

Instagram/TT : @grandprixpicardie

Page 1/6

Règlement à l'inscription

Article 1 - Généralités :

Association Historique de l'Automobile Club de Picardie

171 Rue Léon Dupontreué, 80000 AMIENS

Représentée par son président Gauthier GILLMANN

06.11.30.06.09

automobileclubpicardie@outlook.com

L'Association Historique de l'Automobile Club de Picardie est l'organisateur de la manifestation du Centenaire du Grand Prix de Picardie, se déroulant les samedi 5 et dimanche 6 septembre 2026.

L'association est affiliée à la Fédération Française des Véhicules d'Epoque (FFVE) sous le n°1941.

Il s'agit d'une démonstration motorisée à caractère historique sur route sécurisée majoritairement réservée aux véhicules d'époque à caractère sportif ou compétition, mais aussi plus ponctuellement à des véhicules plus contemporains à condition d'un caractère correspondant à l'esprit de la manifestation, sans aucune notion de temps.

La manifestation est conforme au décret 2017-1279 du 9 août 2017, aux articles R331-6 et R331-21 du code du sport et aux Règles Technique de Sécurité (RTS) définies dans l'arrêté INTS1730387A du 24 novembre 2017.

Elle a fait l'objet d'une demande d'autorisation auprès de la Préfecture de la Somme et à la Sous-Préfecture de Péronne.

1.1 - Responsables

L'organisateur administratif et l'organisateur technique sera l'AHACP.

Les directeurs de la manifestation seront les membres du bureau de l'AHACP, et désigneront un responsable sécurité.

Le responsable des contrôles techniques seront des personnes désignées par l'AHACP.

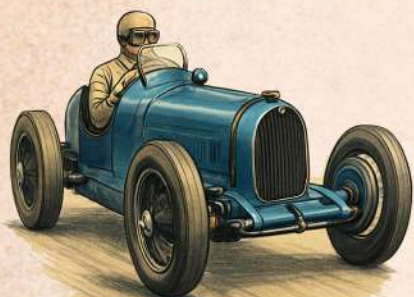
L'évènement sera couvert par un médecin et une infirmière ainsi que des ambulances et un Dispositif Prévisionnel de Secours assuré par une association agréée de Sécurité Civile.

1.2 - Description de la manifestation

Les parcours de démonstration seront fermés à la circulation par arrêté (municipal et préfectoral) et réservé exclusivement aux participants inscrits ainsi qu'aux membres de l'organisation, ceci pour des raisons évidentes de sécurité, le dimanche 6 septembre 2026.

Des animations pourront être organisées en périphérie du tracé, notamment au niveau du centre de Mesnil-Bruntel et de Brie.

Une balade optionnelle et exposition statique, avec les participants qui le désirent sera organisée, dans les abords du circuit et sur route ouverte le samedi 5 septembre 2026 après-midi et en soirée.



Centenaire du Grand Prix de Picardie



5 ET 6 SEPTEMBRE 2026

CIRCUIT DE PÉRONNE
ESTRÉES-MONS - BRIE - MESNIL-BRUNTEL

Participants

Contact inscription AHACP :

Chargé des inscriptions :

Vice-président : Yoan DA SILVA

06.79.01.36.41

grandprixpicardie@gmail.com

automobileclubpicardie.com

Facebook : AHACP

Instagram/TT : @grandprixpicardie

Règlement à l'inscription

Page 2/7

Cette manifestation n'est pas une épreuve de vitesse mais une démonstration, avec comme seul objectif la notion de plaisir sans prise de risques inutiles, ni prise de temps. Le but étant de rouler à sa main en toute sécurité sur route sécurisée.

Selon le type de véhicule, le nombre de personnes à bord sera adapté.

Il est autorisé au maximum 2 personnes à bord dans les véhicules disposant de 2 places assises et plus.

Par définition, un véhicule monoplace, ne pourra accueillir qu'une personne maximum.

L'organisateur se réserve le droit de refuser au participant d'emmener des passagers, si les conditions ne permettent pas leur sécurité.

Les enfants de moins de 16 ans ne sont pas autorisés dans les véhicules en démonstration.

Tout véhicule de moins de 30 ans est interdit, sauf véhicules servant à l'organisation de la manifestation, dérogation, ou accord de la part de l'organisateur basés sur des critères sélectifs correspondant à la philosophie de l'évènement.

La manifestation empruntera le tracé de l'ancien Grand Prix de Picardie d'environ 10kms, à savoir :

- Départ au monument Bouriat-Trintignant d'Estrées-Mons (croisement entre D937 et D1029) direction Brie ;
- Ligne droite entre monument et village de Brie (D1029) ;
- Chaussée Brunehaut (Brie) jusqu'au carrefour avec la Rue de Mesnil (Brie) ;
- Route entre village de Brie et Mesnil-Bruntel (D88) ;
- Rue Dieu et Grande Rue (Mesnil-Bruntel) jusqu'au carrefour du cimetière ;
- Ligne droite entre cimetière de Mesnil-Bruntel et monument Bouriat-Trintignant (D937).

Article 2 - Programme :

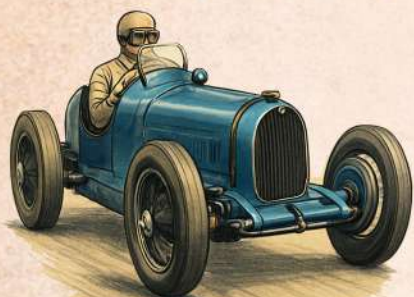
Lors de l'inscription, le programme indiqué est à titre informatif, et l'organisateur se réserve le droit d'en modifier le contenu ou les horaires.

Un programme détaillé sera transmis ultérieurement aux participants dont l'inscription leur aura été confirmée.

- Ouverture des inscriptions : le 09/02/2026
- Clôture des inscriptions : le 20/07/2026
- Accueil des participants :

Le 05/09/2026 - Heure : à partir de 14h jusqu'à 20h (sauf accord exceptionnel)

Le 06/09/2026 - Heure : à partir de 6h30 jusqu'à 8h30 (sauf accord exceptionnel)



Centenaire du Grand Prix de Picardie



5 ET 6 SEPTEMBRE 2026

CIRCUIT DE PÉRONNE
ESTRÉES-MONS - ÉRIE - MESNIL-BRUNTEL

Participants

Contact inscription AHACP :

Chargé des inscriptions :

Vice-président : Yoan DA SILVA

06.79.01.36.41

grandprixpicardie@gmail.com

automobileclubpicardie.com

Facebook : AHACP

Instagram/TT : @grandprixpicardie

Règlement à l'inscription

Page 3/7

- Vérifications administratives, techniques :

Le 05/09/2026 - Heure : à partir de 15h

Le 06/09/2026 - Heure : à partir de 8h

- Briefing obligatoire avec émargement des participants le 06/09/2026 à 8h30/9h

- Phase de démonstration : le 06/09/2026 de 9h à 17h30 sur le tracé défini.

- Clôture de l'évènement : le 06/09/2026 Heure : 18h

Une parade ainsi qu'un moment de commémoration lors de l'inauguration de la plaque FFVE, seront à ajouter au programme.

Ce programme débutera le 06/09/2026 à 6 heures 30 lors de l'accueil des participants et empruntera le tracé défini.

Celui-ci est susceptible d'évolution et changement selon le déroulé de la journée.

La clôture de l'évènement sera donnée le 06/09/2026 à 18h (horaire à confirmer selon déroulé de la journée).

Aucun classement ne sera effectué, la démonstration n'ayant pas vocation de compétition.

En revanche, la remise de souvenirs et le mot de clôture sera effectué à la fin de la journée.

Article 3 - Véhicules :

Les véhicules autorisés à participer appartiennent aux catégories suivantes :

- Tout véhicule comportant un intérêt historique lié directement à la période 1926-1939 ou antérieure* ;
- Tout véhicule comportant un intérêt historique à caractère sportif et/ou compétition de plus de 30 ans* ;
- Tout véhicule comportant un intérêt sportif et/ou compétition exceptionnel de moins de 30 ans** ;
- Tout véhicule de compétition routier type barquette, monoplace, prototypes**.

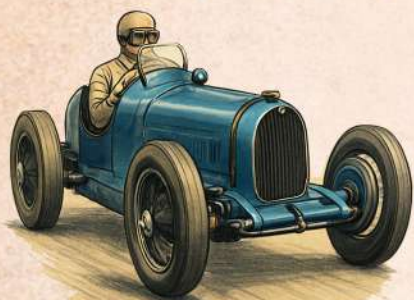
* Les motos, cyclecars, tricycles sont autorisés à participer.

** Sur sélection de la part des organisateurs.

Tous les véhicules immatriculés, devront être assurés et avoir un contrôle technique en cours de validité au moment de l'évènement.

Les véhicules de compétition ou non immatriculés feront l'objet de vérifications complémentaires.

Les véhicules de type Quad, Karting, Kart-cross, tout-terrain et autres dérivés sont strictement interdits.



Centenaire du *Grand Prix* de *Picardie*



5 ET 6 SEPTEMBRE 2026

CIRCUIT DE PÉRONNE
ESTRÉES-MONS - ERIE - MESNIL-BRUNTEL

Participants

Contact inscription AHACP :

Chargé des inscriptions :

Vice-président : Yoan DA SILVA

06.79.01.36.41

grandprixpicardie@gmail.com

automobileclubpicardie.com

Facebook : AHACP

Instagram/TT : @grandprixpicardie

Règlement à l'inscription

Page 4/7

Le nombre de véhicules admis à prendre le départ est de 150, répartis sur 4 plateaux autos catégorisés et un plateau moto, selon les catégories :

1ere série : Tricyclecars, Cyclecars et voitures de sport jusque 1100cm³ avant-guerre

2eme série : voitures de sport et course avant-guerre de plus de 1100 cm³

3eme série : motos à caractère sportif de 1918 à 1939

4eme série : voitures de sport ou de course après-guerre et avant 1960

5eme série : voitures de sport ou de course entre 1960 et 1975, ainsi que des voitures exceptionnelles par le caractère, la rareté et les performances.

Les organisateurs fixent le nombre de participants, se réservent le droit de refuser le départ à tout véhicule ne correspondant pas à l'esprit d'époque et/ou de la manifestation, ou présentant certaines défaillances, en cas de manquements, de non-conformité au règlement ci-contre ou aux normes techniques ou administratives.

3.1 - Vérifications administratives :

Elles permettront de s'assurer de la bonne identification du véhicule et de la correspondance avec le dossier d'inscription.

Lors de la remise de son dossier d'inscription, le conducteur devra être en mesure de présenter aux organisateurs :

- Son permis de conduire,
- L'autorisation du propriétaire s'il n'est pas présent sur le site,
- Les pièces afférentes au véhicule engagé : carte grise, attestation d'assurance et vignette du contrôle technique en cours de validité pour tous les véhicules y étant soumis.

3.2 - Vérifications techniques :

Les organisateurs effectueront sur les véhicules engagés des vérifications essentiellement sur les points de sécurité suivants :

- Etat des pneumatiques qui doivent être en bon état ;
- Vérification du niveau de liquide de frein et de fixation de la batterie ;
- Vérification de l'état général des composants du véhicule, notamment de pièces mobiles susceptibles de se détacher ;
- Ceintures de sécurité et harnais obligatoires pour tous les véhicules en étant équipés à l'origine. (postérieurs au 1er septembre 1967) ;
- Présence d'un extincteur dans le véhicule ;
- Vérification de présences de fuites ou anomalies quelconque.

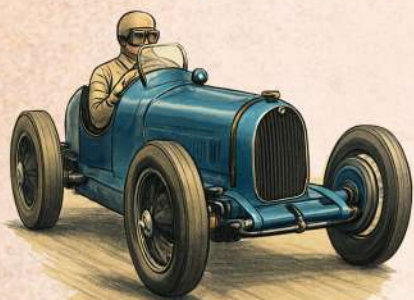
Si le véhicule est déclaré conforme, l'organisateur devra apposer un signe distinctif (numéro ou sticker) permettant d'approuver la participation du véhicule. Des contrôles supplémentaires pourront être réalisés lors de l'évènement.

Equipements additionnels :

Tout chronomètre et/ou cadenceur sera interdit à bord des véhicules. Il est recommandé d'avoir un extincteur à bord du véhicule.

Les combinaisons et gants ignifugés ne sont pas obligatoires mais recommandés.

Les participants et passagers devront obligatoirement être attachés (si concernés) et de préférence casqués dans le parcours de démonstration.



Centenaire du *Grand Prix* de *Picardie*



5 ET 6 SEPTEMBRE 2026

CIRCUIT DE PÉRONNE
ESTRÉES-MONS - BRIE - MESNIL-BRUNTEL

Participants

Contact inscription AHACP :

Chargé des inscriptions :

Vice-président : Yoan DA SILVA

06.79.01.36.41

grandprixpicardie@gmail.com

automobileclubpicardie.com

Facebook : AHACP

Instagram/TT : @grandprixpicardie

Règlement à l'inscription

Page 5/7

Article 4 - Déroulement de la manifestation

Les organisateurs prendront les mesures nécessaires pour que les véhicules effectuent des démonstrations en toute sécurité tandis que les participants devront obligatoirement respecter ces mesures.

Une voiture ouvreuse de sécurité type « safety car » sera mise en place. Celle-ci sera matérialisée et reconnaissable. Elle donnera ainsi le rythme aux participants de la démonstration selon les zones. Aucun dépassement de la voiture de sécurité ne sera toléré sous peine d'exclusion définitive.

Les participants seront répartis par plateaux catégorisés selon les types de véhicules de manière homogène. Les plateaux seront regroupés dans un village paddock appelé parc fermé. Chaque plateau sera amené à parcourir au total 2 tours par passage de démonstration.

Des bénévoles seront implantés sur les abords du tracé, et répartis de manière à avoir une surveillance sur chaque zone.

Chaque bénévole du tracé sera équipé d'un extincteur ainsi que d'un drapeau jaune, rouge et noir. Les participants s'engagent à respecter les drapeaux et consignes de sécurité.

Les participants seront répartis par plateaux assez homogènes en terme de véhicules et devront respecter un ordre de départ. Ils seront autorisés à dépasser sous conditions*. L'ensemble des consignes seront présentées dans un briefing obligatoire, qu'il conviendra de respecter.

*Conditions de dépassement :

- Être hors d'une zone avec public et hors d'une traversée de village ;
- Le dépassement ne s'effectue pas sur la voiture de sécurité ;
- Le véhicule me précédant est plus lent ;
- La manœuvre de dépassement ne crée pas de danger pour moi ou un autre participant ;
- La largeur de la route permet un dépassement en toute sécurité ;
- Signaler le dépassement aux autres participants.

Lorsque l'un des véhicules à entamé un dépassement à mon encounter, je dois aider, dans la mesure du possible, de faciliter sa manœuvre.

Il peut être autorisé un dépassement hors de ces conditions, uniquement en cas de panne ou problème technique.

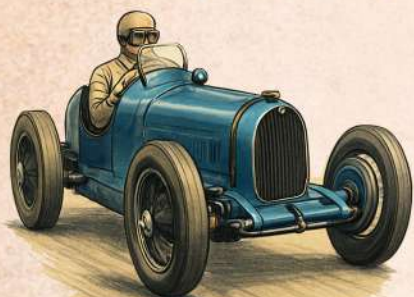
Il est rappelé que la manifestation n'a pas vocation de compétition. Aucun classement particulier ne sera effectué ni de podium avec remise de prix.

Il pourra éventuellement être mis en place une liste de véhicules marquants de la journée avec une récompense particulière.

Seul sera pris en compte le comportement de chaque participant, avec comme élément de référence, le spectacle offert et la qualité de sa présentation, son respect des organisateurs, des contrôleurs et du public

Les organisateurs se réservent le droit de faire figurer une ou plusieurs publicités sur les véhicules. La publicité des organisateurs est obligatoire.

La publicité d'époque déjà présente sur certains véhicules, n'est pas concernée.



Centenaire du *Grand Prix* de *Picardie*



5 ET 6 SEPTEMBRE 2026

CIRCUIT DE PÉRONNE
ESTRÉES-MONS - BRIE - MESNIL-BRUNTEL

Participants

Contact inscription AHACP :

Chargé des inscriptions :

Vice-président : Yoan DA SILVA

06.79.01.36.41

grandprixpicardie@gmail.com

automobileclubpicardie.com

Facebook : AHACP

Instagram/TT : @grandprixpicardie

Règlement à l'inscription

Page 6/7

Article 5 - Assurances et responsabilité

Conformément à l'article R.331-21 du code du sport, l'organisateur technique de la manifestation doit délimiter les zones réservées aux spectateurs en respectant les RTS. Ce dernier doit informer les spectateurs des zones autorisées et que l'accès à toute autre zone leur est interdit.

La mise en place des zones autorisées est de la responsabilité de l'organisateur technique.

Le participant reste seul responsable des dégâts matériels ou corporels, pouvant arriver à son véhicule, ou à lui-même, celui de ses passagers, ceux-ci n'étant en aucun cas de la responsabilité de l'organisation.

C'est au participant de vérifier auprès de son assureur qu'il est bien couvert pour ce type de manifestation et de souscrire une « assurance piste ».

Il est recommandé à chaque participant de souscrire également une assurance individuelle accident.

Les organisateurs souscriront une police d'assurance garantissant les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile pouvant incomber à l'organisation ou aux participants conformément au décret n° 2017-1279 du 9 août 2017 et les Articles R 331-30 et A 331-32 du Code du Sport.

Article 6 - Application du règlement et règles de bonne conduite

Du fait de son engagement, chaque participant est considéré comme adhérent au présent règlement et accepte de se conformer aux décisions des organisateurs. Tous les cas non prévus au présent règlement seront tranchés par les organisateurs et seront sans appel.

Aucune réclamation ne sera admise, en raison du caractère amical de la manifestation.

Les organisateurs se réservent le droit d'apporter toute modification au présent règlement, au programme de la manifestation ainsi que de l'annuler en partie ou en totalité si les circonstances l'exigent.

Tout comportement inamical ou dangereux sera sanctionné par l'exclusion de la manifestation. Aucune impolitesse ne sera tolérée vis-à-vis des organisateurs, officiels, contrôleurs et autres participants.

Tout participant bloquant intentionnellement le passage aux autres participants sera aussitôt exclu.

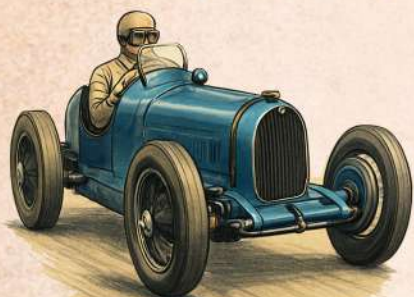
Article 7 - Circulation et assistance

Aucun participant, même inscrit ne pourra accéder à l'événement après son début. Il conviendra de respecter les horaires indiqués dans le programme détaillé.

Une assistance est assurée durant toute la manifestation. Seule l'assistance de l'organisation sera admise sur les zones de démonstration pendant toute la durée de la manifestation. Une assistance de rapatriement pourra être autorisée après la clôture de l'événement.

Toute intervention mécanique, sortant du cadre de l'assistance, sera à la charge du participant.

Chaque participant ayant quitté le parcours pour des raisons techniques ou personnelles devra le signaler à l'organisation.



Centenaire du Grand Prix de Picardie



5 ET 6 SEPTEMBRE 2026

CIRCUIT DE PÉRONNE
ESTRÉES-MONS - BRIE - MESNIL-BRUNTEL

Participants

Contact inscription AHACP :

Chargé des inscriptions :

Vice-président : Yoan DA SILVA

06.79.01.36.41

grandprixpicardie@gmail.com

automobileclubpicardie.com

Facebook : AHACP

Instagram/TT : @grandprixpicardie

Règlement à l'inscription

Page 7/7

Article 8 - Engagement et inscription

Les demandes d'engagement accompagnées du montant des droits sont à adresser avant le 20 juillet 2026 à l'adresse suivante :

Association Historique de l'Automobile Club de Picardie
171 Rue Léon Dupontreué, 80000 AMIENS

Ou par mail à l'adresse suivante : grandprixpicardie@gmail.com

Formulaire téléchargeable sur le site internet : automobileclubpicardie.com

Renseignements :

Président : GILLMANN Gauthier : 06.11.30.06.09

Vice-Président et Secrétaire : DA SILVA Yoan : 06.79.01.36.41

automobileclubpicardie@outlook.com

Facebook : AHACP Instagram/TT : @grandprixpicardie

Le nombre d'engagés maximum sera de 150 véhicules.

Le montant des droits d'engagement est fixé à 100€ par véhicule.

Les engagements doivent être impérativement accompagnés du règlement libellé à l'ordre de :

Association Historique de l'Automobile Club Picardie ou AHACP.

Toute demande d'engagement ne sera prise en compte qu'après le règlement du montant de sa participation, par chèque, virement ou espèces.

Crédit Agricole Brie Picardie :

RIB France : 18706 00000 97571365794 71

IBAN : FR76 1870 6000 0097 5713 6579 471 BIC : AGRIFRPP887

Les organisateurs se réservent le droit de refuser un engagement sans avoir à en donner les raisons.

Dans ce cas, les documents et droits d'engagement seront retournés au candidat non admis.

Le participant régulièrement engagé et ne prenant pas le départ, ne pourra être remboursé de la totalité de son engagement, la somme restant acquise à l'organisation pour couvrir les frais engagés.

Un participant a la possibilité d'engager plusieurs véhicules. Pour cela, il devra le préciser, et régler les montants de participations associés.

Les droits d'engagement comprennent : Deux jeux de numéros et sa participation à l'événement avec balade le samedi si souhaité, les trophées et souvenirs, plaque type rallye de l'événement, un repas le dimanche midi.

Ne sont pas inclus les repas supplémentaires le dimanche midi, et les repas de la soirée-concert du samedi soir. Ces options sont sur réservation.

Toute personne qui désire prendre part à la manifestation est invitée à consulter le présent règlement et à renvoyer la demande de participation grâce au bulletin d'inscription dûment complété, accompagné du règlement des frais associés.

Toute demande d'inscription envoyée et jugée complète vaut acceptation de tous les termes du présent règlement.